

Règlementation transports d'Equidés

CAPTAV

En raison des dernières évolutions de la réglementation sur le transport des animaux vivant, « à partir du 1er février prochain, une expérience professionnelle de 5 ans dans le transport d'animaux vivants ne donnera plus lieu à la délivrance du CAPTAV. Celui-ci ne pourra s'obtenir que sur la base d'un diplôme reconnu (CAPA, BEPA, BP JEPS BEES activités équestres, diplômes agricoles, etc.) ou du suivi d'une formation dans un centre agréé »,

Nous vous informons que l'AFASEC de Mont de Marsan démultiplie les stages de formation « CAPTAV »

Lieu	Dates (2 jours) en 2010	Contacts	tél
Mont de Marsan	<ul style="list-style-type: none">- 18 et 19 mars- 3 et 4 juin- 23 et 24 septembre- 9 et 10 décembre	Claudette Rolland	05 58 06 81 00 06 76 49 63 12 crolland@afasec.fr

Possibilité de prise en charge des coûts pédagogiques de cette formation en fonction de votre statut :

L'action est au catalogue du FAFSEA Aquitaine et elle n'est prise en charge par celui-ci uniquement pour **les professionnels salariés relevant du régime agricole.**

L'action est au catalogue du VIVEA Aquitaine qui prend en charge la formation dans la limite des places disponibles pour **les actifs non salarié et conjoint collaborateur non salarié relevant du régime agricole .**

En ce qui concerne les particuliers souhaitant préparer ce certificat le coût de l'action s'élève à 280€ TTC par candidat.

Logement /restauration :

Possibilité de logement et restauration sur place.

Nuitée : 19€ TTC

Repas : 7,50€ TTC

Pour toute information complémentaire n'hésitez pas à nous contacter.

CH

L'ECOLE
DES COURSES HIPPIQUES

A F A S E C

Mont-de-Marsan